

Délibération n°  
2023.076

Séance du 07/12/2023  
N° ordre : 08



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Excusés : 11
- Votants : 22  
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

Acquisition gratuite  
aux Escures

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 11/12/2023

Date de télétransmission  
en préfecture : 11/12/2023

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le sept décembre deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Olivier BOUDY, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES :** Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Alain ISELIN), André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Céline CHASTIN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Madame TAURISSON qui souhaite céder à la commune, à titre gratuit, une parcelle située aux Escures, référencée au cadastre Section AO n° 378 d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> ;

Considérant que cette parcelle correspond à un espace vert jouxtant l'avenue des Escures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à acquérir, à titre gratuit, la parcelle référencée au cadastre Section AO n° 378 appartenant à Madame TAURISSON d'une superficie de 43 m<sup>2</sup>.**
- **DIT que cette emprise sera classée dans le domaine privé de la commune.**
- **PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 7 décembre 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE